

DEMANDE AUTORISATION PARENTALE

Utilisation de photos de votre (s) enfant (s) par la Mairie

Dans le cadre du temps périscolaire ou scolaire, des photos peuvent être réalisées. Elles pourront être utilisées pour le bulletin communal ainsi qu'à l'intérieur de la garderie.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les enfants ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissant de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif et sans publication de nom de famille (prénom seulement). Un refus de votre part aura pour conséquence, soit d'écarter votre (s) enfant (s) lors de prises de vue, soit de masquer son visage.



.....

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant (s) :

.....

Nous autorisons / Nous n'autorisons pas *

La Mairie à utiliser des photos de notre (s) enfant (s) prises au cours du temps périscolaire ou scolaire.

A, le

Signature des représentants légaux

***barrer la mention inutile**